

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL ET TECHNIQUE

MARCHE RELATIF A LA VEILLE ECONOMIQUE LOCALE ET A LA VEILLE SECTORIELLE

LOT 2 : VEILLE DES RESEAUX SOCIAUX, SALONS ET AUTRES SOURCES POUR DETECTER LES ENTREPRISES A FORT POTENTIEL DE RECRUTEMENT

CONSULTATION N°021.26

Sommaire

1. PRESENTATION DE FRANCE TRAVAIL	3
2. CONTEXTE	3
3. OBJET DU MARCHE	5
3.1. Libellé et description du marché	5
3.2. Périmètre du marché	5
3.2.1. SUR LE PLAN TERRITORIAL	5
3.2.2. SUR LE PLAN FONCTIONNEL	5
4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS ATTENDUES	6
4.1. Prestations de VEILLE DES RESEAUX SOCIAUX SUR LES INTENTIONS DE RECRUTEMENT (UO)	6
4.2. PRESTATIONS de VEILLE SUR LES SALONS (UO)	12
4.2.1 Descriptif du besoin	12
4.2.2 Les sources Veillées ()	12
4.2.3. Structure de livraison	13
4.3 PRESTATIONS DE NOUVELLES PROPOSITIONS DE VEILLE POUR DETECTER LES ENTREPRISES A POTENTIEL DE RECRUTEMENT (UO)	14
4.3.2 Les sources Veillées	15
4.3.3 Livraison des informations	15
4.4. Autres Prestations	17
4.4.1 Le ROMAGE (UO)	17
4.4.3 Qualification téléphonique des informations collectées	19
5. MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU MARCHE	21
5.1. INTERLOCUTEURS DU TITULAIRE AUPRES DE FRANCE TRAVAIL	21
5.2. INTERLOCUTEURS DE FRANCE TRAVAIL AUPRES DU TITULAIRE	21
5.3. INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI	21
5.4. ÉLEMENTS DE REPORTING	22
5.5 Attentes particulières vis-à-vis du Titulaire	22
5.5.5 Mise en place de la prestation	24
6. OPERATIONS DE CONTROLE DE L'EXÉCUTION ET DE LA QUALITE DES PRESTATIONS	24
6.1. Contrôles à la charge du Titulaire	24
6.2. Contrôles réalisés par France Travail	24

1. PRESENTATION DE FRANCE TRAVAIL

Acteur majeur du marché de l'emploi en France, France Travail est un établissement public administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et soumis aux règles comptables applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Son directeur général est nommé en conseil des ministres.

France Travail est administré par un conseil d'administration, son action s'appuie sur une direction générale, et une organisation déconcentrée.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion conclue entre l'État, l'Unedic et France Travail, définit les objectifs assignés à France Travail au regard de la situation de l'emploi et des moyens prévisionnels qui lui sont alloués par l'Unedic et l'État.

En matière d'achat, France Travail est soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique.

En application de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, Pôle emploi est devenu France Travail le 1er janvier 2024. Cette transformation, qui n'emporte pas la création d'une nouvelle personne morale, consiste en un changement de dénomination et un élargissement des missions de l'établissement au sein du réseau pour l'emploi mentionné à l'article L.5311-7 du code du travail.

En tant qu'opérateur, France Travail a pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel et de veiller à la continuité de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il prescrit toutes les actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité. Il favorise leur reclassement, leur promotion professionnelle, ainsi que leur mobilité géographique et professionnelle. France Travail aide et conseille les entreprises dans leurs recrutements, prospecte le marché du travail et a également pour mission de développer une expertise sur l'évolution des emplois et qualifications.

France Travail assure également un certain nombre de missions pour le compte du réseau pour l'emploi. Notamment, il met à disposition des outils et services numériques, des actions de développement des compétences au bénéfice des personnels des autres membres du réseau et assure une fonction de centrale d'achat et d'appui auprès de ce réseau.

France Travail est composé de 18 directions régionales. Plus particulièrement, la direction France Travail Pro et la direction de la Communication de France Travail

2. CONTEXTE

Dans le cadre du développement des services aux entreprises et des travaux menés sur la transparence du marché du travail, France Travail a mis à disposition des conseillers et des managers de ses agences et structures, un outil de veille économique locale depuis 2014. Cet outil fournit des informations économiques opérationnelles leur permettant de mieux cibler leurs actions d'accompagnement des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Les informations délivrées, dans le cadre du marché existant, concernent :

- les opérations de recrutement ou de licenciement en cours ou à venir du territoire,
- les nominations des personnes en charge des actions de recrutement (RH ou dirigeant selon les structures),

- Les implantations et fermetures d'établissements sur le territoire (transfert, extension, implantation de sièges administratifs, de sites industriels ou logistiques, d'établissements de santé...),
- L'activité économique des sociétés du territoire (croissance de l'activité, création de filiales ou d'établissements, externalisation, etc....),
- Les salons liés à l'emploi.

Des bilans réguliers quantitatifs et qualitatifs ont été réalisés au cours de ces 8 dernières années. Ils ont permis un retour critique des utilisateurs sur les bénéfices liés à l'utilisation d'un tel outil :

- Le type des flux d'informations, leur format et leur fréquence de diffusion ont été globalement considérés comme satisfaisants par les régions.
- L'ensemble des flux d'informations (notamment ceux portant sur le recrutement et le développement), obtenus via l'outil, a été jugé utile.

Actuellement, le Titulaire transmet les données et France Travail se charge de la diffusion. Les données sont envoyées sous 4 formats différents.

Les différents formats de diffusion (alertes courriel, base de données et opportunités) sont considérés comme complémentaires :

- Les alertes courriels permettent de bénéficier rapidement d'une information très opérationnelle. Elles permettent d'engager rapidement des actions auprès d'entreprises ciblées et des demandeurs d'emploi ;
- La base de données permet d'obtenir une fiche d'identité (nom de l'interlocuteur RH, téléphone, ...) et un historique des événements connus sur les entreprises, identifiables par différents critères (SIRET, raison sociale, NAF, ...). Elle renforce la connaissance des conseillers sur une entreprise donnée, pour préparer une action de prospection et/ou de qualification de fichier et leur fournissent des informations précieuses pour accompagner les demandeurs d'emploi.
- L'affichage d'opportunités qui constituent des pistes commerciales directement générées dans l'outil CRM interne
- La mise à disposition d'informations ciblées restituées au conseiller via l'outil CRM interne

La donnée doit être exploitable, sans une charge de travail supplémentaire pour le destinataire de l'information.

La fiabilité et la fraîcheur des informations sont très appréciées par les utilisateurs.

Ces informations contribuent à :

- la fiabilisation du Référentiel Clients Entreprises,
- l'identification d'opportunités de placement des demandeurs d'emploi,
- un développement de la consommation de nos services aux entreprises
- une posture plus proactive et experte des conseillers vis-à-vis de l'entreprise.

Aujourd'hui, il est constaté une évolution dans la manière de communiquer des entreprises en particulier en ce qui concernent leurs intentions de recrutement.

Il est souhaité à travers ce marché de :

- Poursuivre la mise à disposition de ces informations en direction du réseau France Travail en enrichissant les données mises à disposition par une qualification optimisée et un élargissement des sources
- Permettre éventuellement aux candidats de bénéficier de ces informations dans le cadre de leurs recherches d'emploi

3. OBJET DU MARCHÉ

3.1. LIBELLE ET DESCRIPTION DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la livraison d'un flux régulier d'informations de veille économique locale à destination des conseillers et des managers des agences de France Travail ainsi que de manière optionnelle la mise à disposition d'une partie de ces données à l'externe. Ces informations, intégrées à un système d'informations propre à France Travail, doivent permettre de détecter les opportunités d'emploi (pour partie provenant du marché caché) afin de construire des stratégies locales de recherche d'emploi et de prospection en entreprises.

France Travail attend du Titulaire des flux d'informations de veille économique locale qualifiés et structurés ne nécessitant pas la mise en place d'intervention complémentaire de qualification de la part des équipes de France Travail. Seule l'intégration de ces flux de données sera prise en charge par France Travail.

3.2. PERIMETRE DU MARCHÉ

3.2.1. SUR LE PLAN TERRITORIAL

Le périmètre de la prestation couvre l'ensemble du réseau de France Travail, composé de la manière suivante :

- D'une direction générale située à Paris,
- De 13 directions régionales en métropole,
- De 5 directions régionales dans les DROM,

Les sites de France Travail sont répartis sur l'ensemble du territoire Français (départements et régions d'Outre-mer, Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte compris).

- France Travail comporte, par ailleurs, 2 autres entités considérées administrativement comme des « régions » : Direction Générale Adjointe de la Technologie et France Travail Services.

De façon facultative, le périmètre de la prestation pourra couvrir les membres du réseau pour l'emploi comme CAP Emploi et les Missions Locales.

3.2.2. SUR LE PLAN FONCTIONNEL

Des besoins différents structurés selon en trois prestations :

- Veille sur les réseaux sociaux pour détecter les besoins de recrutement,
- Veille sur le web et les réseaux sociaux sur les annonces de salons ou forums,

- Proposition de nouvelles sources de veille (non encore exploitées par France Travail) pour la détection des entreprises à potentiel de recrutement.

4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS ATTENDUES

4.1. PRESTATIONS DE VEILLE DES RESEAUX SOCIAUX SUR LES INTENTIONS DE RECRUTEMENT (1F2)

4.1.1. DESCRIPTIF DU BESOIN

Le Titulaire assure une veille des intentions de recrutement sur les réseaux sociaux, quelque que soit le type de recrutement (CDD, CDI, apprentissage...). L'intention de recruter peut-être émise via le compte de l'entreprise et/ou le compte d'un collaborateur. Seules les publications respectant les règles suivantes sont concernées par le marché et seront sélectionnées :

- L'événement concerne les entreprises localisées en France (Siret) mais qui peuvent recruter pour leurs besoins locaux ou à l'étranger.
- Le nom de l'entreprise et le (ou les) métiers faisant l'objet d'une intention de recrutement doivent être identifiés dans la publication sur le réseau social concerné, ou via le lien éventuellement présent dans le message posté.
- L'intention d'emploi détectée ne doit pas provenir d'un cabinet ou d'une agence de recrutement.
- L'offre ne doit pas être déposée sur un ou des sites d'offres d'emploi (jobboard). Concrètement, le prestataire devra s'assurer que depuis le message, il n'existe aucun lien vers un jobboard. En revanche, s'il s'agit du site de l'entreprise, l'événement est à conserver.

Les offres de bénévolat, de stage ou de travail non rémunéré sont exclues de ce marché, et ne seront pas retenues.

Le Titulaire s'assure que les informations obtenues sont obtenues avec le consentement des entités détentrices de ces droits.

Exemples de messages à sélectionner ou non :

<https://twitter.com/cadeaumaestro/status/1412712717601869827> Oui



https://twitter.com/SPORT_CARRIERE/status/1410595459547078658 non car jobboard



<https://twitter.com/okkohotels/status/1410940815820705793> Oui



<https://twitter.com/thebureau/status/540891241572220928> Oui



<https://www.facebook.com/medecinssansfrontieres/posts/6092277804123189> Non car en suisse



<https://www.facebook.com/domaineduhautjardin/posts/4260462010642595> Oui

Publication de Le Haut Jardin Chalet Hôtel Spa privé

Le Haut Jardin Chalet Hôtel Spa privé
5 juin 2021 ·

!! Le Domaine du Haut Jardin s'agrandit et recrute !!

Vous souhaitez rejoindre une entreprise en évolution constante, familiale et dynamique dans un cadre verdoyant et luxueux, le Domaine du Haut Jardin propose 7 CDI à pourvoir dès maintenant. 🌿
Si notre entreprise vous fait envie et qu'un poste vous intéresse, veuillez joindre votre candidature (CV & mail de motivation) à l'adresse recrutement@hautjardin.com. 📧

- Pour le restaurant La Table du Haut Jardin :
 - Assistant maître d'hôtel, 39h/semaine. Expérience requise dans l'hôtellerie de Luxe. Fédérateur.trice, appliqué.e et rigoureux.
 - Serveur/Serveuse, 39h/semaine, Diplômé.e d'école hôtelière (Bac pro/BTS) ou bien avec une expérience en restaurant gastronomique. Appliqué.e et organisé.e
 - Apprenti serveur/serveuse, 35h/semaine (Bac pro, BP ou BTS) motivé.e, autonome et investi dans son apprentissage
- Pour la cuisine de la Table du Haut Jardin :
 - Commis petit-déjeuner, 39h/semaine, service continu. Rapide et organisé.e
 - Commis de cuisine, 39h/semaine. Expérience en cuisine gastronomique exigée. Observateur.trice et professionnel.le
- Pour le service d'étage & l'entretien des hébergements :
 - Agent d'entretien (jacuzzi, cheminée, ...), 39h/semaine, horaire continu. Autonome, rapidité et qualité d'exécution sont souhaitées.
 - Valet / Femme de chambre, 35h/semaine, horaire continu. Rigueur et sens du détail apprécié.
- Pour le Spa :
 - Spa [praticien.ne](https://www.praticien.ne), 39h/semaine, horaire continu. BP ou BTS requis. Polyvalence avec la réception. Délicatesse, bon contact client et présentation irréprochable

4.1.2. LES SOURCES VEILLES

Le Titulaire propose une veille sur les réseaux sociaux (à minima Facebook, X, LinkedIn...) avec pour objectifs de garantir la volumétrie de la prestation annoncée dans le cadre de réponse, tout en conservant la pertinence des données collectées.

Dans le cadre de ce marché, France Travail accorde une attention particulière à la sélection d'annonces de recrutement pour non-cadres. Le Titulaire décrit dans son offre technique :

- La stratégie de collecte employée
- Les termes de recherche employés

Les modalités de traitement de ces informations (sélection, qualification métier et sirétisation, restitution des informations en particulier dans les champs « titre » et « résumé », dédoublonnage).

- La fraîcheur des informations fournies

Le Titulaire doit livrer quotidiennement, 5 jours ouvrés sur 7, les informations sélectionnées. Le délai entre la date de publication et la livraison des informations ne devra pas excéder 3 jours ouvrés.

4.1.3. LA STRUCTURE DE LIVRAISON DES INFORMATIONS

Cette livraison comportera un descriptif de l'événement et de l'entreprise concernée :

- **Chaque événement** fera l'objet d'une **fiche détaillée** rattachée à une entreprise via son Siret.
- **Chaque entreprise** concernée par un événement fera l'objet d'une **fiche détaillée**.

Les fiches fournies devront obligatoirement être structurées selon les champs mentionnés ci-dessous :

- **Fiche Entreprise**

O : Présence obligatoire (si l'information existe) / F : Présence facultative

Champ (à titre indicatif)	Obl / Fac	Commentaire	Exemple
Informations générales			
Id établissement	O	Identifiant unique de l'établissement transmis par le prestataire	9885999

SIRET	O	SIRET de l'établissement société.	- 24400085700049 (si existant) - SIRET fictif pour les entreprises en cours de sirétisation (cas des mouvements immobiliers comme implantation) Voir règle de sirétisation ci-dessous
SIREN	O	SIREN de l'établissement société	244000857
Raison sociale	O	Raison sociale	COMMUNAUTE COM COTE LANDES NATURE
Code naf	O	Code NAF de la société	8411Z
Libellé naf	O	Libellé NAF de la société décrit l'activité de l'entreprise	Agriculture, sylviculture et pêche
Complément Naf	F	Complément Libellé NAF. Permet de préciser l'activité de l'entreprise si le NAF est trop général ou peu explicite.	Culture de céréales
Effectif total	F	Tranche effectif de la société	20 à 49 salariés

Nature établissement	F	Nature de l'établissement (EP pour établissement Principal, ES pour établissement Secondaire)	EP / ES (Etablissement principal / Etablissement Secondaire)
Liens Web (liste 0 à N)	O	Sites web et réseaux sociaux de la société	www.cc-cln.fr @lidlFrance https://fr-fr.facebook.com/lidlfrance
Date création	F	Date de création de l'entreprise dans les bases du prestataire	04/06/2020 02:00:00
Date mise à jour	F	Date de dernière modification de l'entreprise dans les bases du prestataire	04/06/2020 02:00:00
Adresse			
Adresse 1	O	Adresse ligne 1 de l'établissement société	272 avenue Jean-Noël Serret
Adresse 2	O	Adresse ligne 2 de l'établissement société	Cité d'Auray
Code postal	O	Code postal de l'établissement	40260
Code INSEE	O	Code commune INSEE de l'établissement société	40075
Commune	O	Commune de l'établissement	Castets
Département	O	Département de l'établissement	Landes
Coordonnées GPS (utilisation du même référentiel)			
Longitude	O	Longitude WGS 84 de l'entreprise	6.109969
Latitude	O	Latitude WGS 84 de l'entreprise	46.249855
Contact - Liste de 0 à N (dirigeant pour les - de 250 salariés et RH pour les + de 250 salariés)			
Contact - Civilité	F	Civilité du contact	Mme
Contact - Nom et Prénom	F	Nom et prénom du contact	Hélène Dupont
Contact - Fonction	F	Fonction du contact	- Responsable RH - Dirigeant
Contact - Téléphone	F	Contact Téléphone	0140121314
Contact - Email	F	Email du contact	h.dupont@lidl.fr
Contact - Date mise à jour	F	Date de mise à jour du contact	04/06/2020 02:00:00

O : Présence obligatoire (si l'information existe) / F : Présence facultative

Champ (à titre indicatif)	Oblig / Fac	Comme ntaire	Exemple
Champs communs à tous les types d'évènement			
Type d'évènement	O	Indiquer le type recrutement	Recrutement
Id évènement Prestataire	O	Identifiant du prestataire (permet de faire le lien entre les évènements présents dans le SI du prestataire et ceux présent dans le SI de France Travail : pilotage miroir)	ES#31821403
Titre	O	Titre de l'évènement avec au minimum : Nom de l'entreprise suivi du terme « envisage de recruter à » et du lieu	[OTTA] envisage de recruter à [Bordeaux]
DAM - Cahier des charges fonctionnel et technique D.CCFT LOT 6 – Veille économique locale : réseaux sociaux et salons			Page : 8 / 20

		de recrutement	
Résumé / Extrait	O	Reproduction du message ou d'une page web correspondant dans la limite de 500 caractères. Pour les recrutements nous devons retrouver au moins le nom de l'entreprise, le métier. La ville serait un plus	Aujourd'hui c'est la team chef de projet qui vous ouvre ses bras. On recrute un(e) chef(fe) de projet Social Media en #CDI !
Date de publication	O	Date de parution de l'évènement	08/10/2021
Source	O	source de l'information	Twitter
Lien web	O	lien web et ou réseau sociaux vers le message	https://twitter.com/LagenceMasquere/status/1446516575096512538
Date de création	F	Date de création de l'évènement dans les bases du prestataire	04/06/2020 02:00:00
Date de mise à jour	F	Date de mise à jour de l'évènement dans les bases du prestataire	07/06/2020 02:00:00
Avertissement	O	Ce champ permet d'informer les utilisateurs finaux par un message type selon des cas de figure.	Impossible de rattacher cet évènement à un établissement précis
Géolocalisation de l'évènement	O	Indique si l'évènement est géolocalisé sur l'établissement, le centroïde, ou le siège. Un centroïde est un point central de la commune qui permet de géolocaliser un évènement, lorsque celui-ci ne peut pas être associé à une entreprise ou un établissement. <i>Voir règle ci-dessous.</i>	- Etablissement - Centroïde - Siège
Alerte	O	Flag permettant de savoir si l'évènement doit faire l'objet d'une alerte ou non pour nos utilisateurs finaux. Les règles seront définies par France Travail lors de l'entrée en vigueur du marché.	Vrai / Faux

Rattachement à l'établissement

Numéro identification établissement	O	SIRET de l'établissement ou SIREN du siège de l'entreprise concerné pour faire le lien avec la fiche entreprise. Voir règle de sirétisation ci- dessous	51348096200028
---	---	--	----------------

Pour les projets recrutement

Métier déclaré par le recruteur	O	Métier déclaré par le recruteur dans la source ou par téléphone (si activation de l'option)	Aide-soignante
Nombre de postes en recrutement	O	Effectif prévu en recrutement déclaré dans la source	10
Emploi détecté qualifié	F	Flag permettant d'indiquer si les emplois détecté sont validés (si l'option qualification est activée)	Vrai / Faux
Offre publiée	F	Si une offre a été publiée	Ou i No n Je ne sais pas
Site de publication de l'offre	F	Site de publications de l'offre, communiqué par l'interlocuteur	Pole-emploi.fr
Contact Recrutement – Civilité	F	Civilité du contact	Mme
Contact Recrutement – Nom, prénom	F	Nom et prénom du contact	Dupont Isabelle
Métier Recrutement – Code ROME	F	Code ROME issu du référentiel ROME de France Travail	J1301
Métier Recrutement – Métier ROME	F	Appellation ROME issue du référentiel ROME de France Travail	Agent - Agente des services hospitaliers
Métier Recrutement – Motif de non romage	F	Motif de non ROMage	Entreprise non joignable

Métier Recrutement - Type contrat	F	Type de contrat	• Non précisé • Alternance - apprentissage • Autre type de contrat • CDD • CDI • Interim
Métier Recrutement - Délai recrutement	F	Délai de recrutement avant prise de poste	Immédiat; non précisé

* Le champ « métier déclaré » doit être renseigné à minima sur 90% des événements des recrutements livrés.

4.2. PRESTATIONS DE VEILLE SUR LES SALONS (1F4)

4.2.1 DESCRIPTIF DU BESOIN

Le Titulaire assure une veille sur les manifestations autour de l'emploi et de la formation. Elles peuvent prendre plusieurs appellations : salons, forums, jobdating... Ces manifestations peuvent être organisées ou non par France Travail.

Exemples :

"E-forum régional" et "Forum de l'emploi public" organisé en ligne et à Angers [Twitter | 09/03/2026](#) Nouveau

Salon Forum emploi formation | **UNIVERSITE D'ANGERS**

📅 13/03/2026 - 13/03/2026

Un forum de l'emploi public organisé par l'Université d'Angers #Angers #emploi #UniversitéAngers

[Signaler une erreur](#)

Job d'été organisé à Val-de-Reuil [Twitter | 09/03/2026](#) Nouveau

Salon Forum emploi formation | **COMMUNE DE VAL DE REUIL**

📅 25/03/2026 - 26/03/2026

Préparez-vous pour une aventure exceptionnelle ! Bonne nouvelle ! @valdereuilinfo organise son grand Job Dating de l'été sur le forum de l'emploi les 25 et 26 mars prochain. Devenez Animateur Saisonnier et faites de l'été des jeunes rolivalois un souvenir inoubliable !

[Signaler une erreur](#)

Forum "Objectif emploi" organisé à Villeneuve-sur-Lot [Twitter | 10/03/2026](#) Nouveau

Salon Forum emploi formation | **COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT**

📅 25/03/2026 - 25/03/2026

Du job d'été au CDI: le forum "Objectif emploi" se tiendra au parc des expositions de Villeneuve-sur-Lot

[Signaler une erreur](#)

Salon Jeunes d'Avenirs organisé à Marseille [Twitter | 10/03/2026](#) Nouveau

Salon Forum emploi formation | **AEFC**

📅 02/04/2026 - 02/04/2026

Emploi Le salon Jeunes d'Avenirs se mobilise face au chômage des jeunes

[Signaler une erreur](#)

Forum de recrutement organisé à Bordeaux [Twitter | 10/03/2026](#) Nouveau

Salon Forum emploi formation | **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX**

📅 19/03/2026 - 19/03/2026

CHU de Bordeaux : un forum de recrutement le jeudi 19 mars à Darwin

4.2.2 Les sources Veillées

Les réseaux sociaux et le web dans son intégralité sont les sources privilégiées.

Le Titulaire ou France Travail peuvent proposer d'autres sources à veiller pour garantir la volumétrie de la prestation, tout en conservant la pertinence des données collectées.

Le Titulaire décrit :

- Les sources veillées

- La stratégie de collecte employée
- Les termes de recherche employés
- Les modalités de traitement de ces informations (sélection, restitution des informations en particulier dans les champs obligatoires « titre » et « résumé », dédoublonnage)

4.2.3. Structure de livraison

Pour chaque information détectée, le Titulaire devra remplir une fiche évènement selon les champs mentionnés ci-dessous :

Fiche Evènement

O : Présence obligatoire (si l'information existe) / F : Présence facultative

☐ Champ (à titre indicatif)	☐ Oblig / Falc	☐ Commentaire	☐ Exemple
☐ Type d'évènement	☐	☐ Type salon à indiquer	☐ Salon
☐ Id évènement Prestataire	☐	☐ Identifiant du prestataire (permet de faire le lien entre les évènements présents dans le SI du prestataire et ceux présent dans le ☐ SI de France Travail : pilotage miroir)	☐ ES#31821403
☐ Organisateur	☐	☐ Qui organise cet évènement	☐ CCI de Grenoble / Ville de grenoble
☐ Titre	☐	☐ type et lieu de la manifestation	☐ Organisation d'un job dating à Grenoble
☐ Résumé / Extrait	☐	☐ Reproduction du messages ou d'une page web dans la limite de 500 caractères ☐ Il devra comporter au moins la date et la thématique.	☐

☐ Date de publication	☐ O	☐ Date de parution de l'évènement	☐ 08/10/2021
☐ Source	☐ O	☐ source de l'information	☐ Twitter
☐ Lien web	☐ O	☐ lien web et ou réseau sociaux vers l'article	☐ https://twitter.com/La_gencemasqu ☐ ee/status/1446516575096512538
☐ Date de création	☐ F	☐ Date de création de l'évènement dans les bases du prestataire	☐ 04/06/2020 02:00:00
☐ Date de mise à jour	☐	☐ Date de mise à jour de l'évènement dans les bases du prestataire	☐ 07/06/2020 02:00:00
☐ Coordonnées GPS (utilisation du même référentiel)			
☐ Longitude	☐ O	☐ Longitude WGS 84	☐ 6.109969
☐ Latitude	☐ O	☐ Latitude WGS 84	☐ 46.249855
☐ Géolocalisation de l'évènement	☐ O	☐ Indiquer si le salon est sur l'adresse du lieu de déroulement ou sur le centroïde de la commune. <i>Règle ci-dessous</i>	• Adresse du salon • Centroïde
☐ Alerte	☐ O	☐ Flag permettant de savoir si l'évènement doit faire l'objet d'une alerte ou non pour nos utilisateurs finaux. Les règles seront définies par France Travail lors de l'entrée en vigueur du marché.	☐ Vrai / Faux
☐ Pour les salons			
☐ Salon - adresse	☐	☐ Rue salon	☐ 1 place Porte de Versailles
☐ Salon - code postal	☐ O	☐ Code postal salon	☐ 75015
☐ Salon - Lien web	☐ O	☐ lien du salon	☐ https://www.salon-agriculture.com/
☐ Salon - Naf	☐	☐ NAF du salon	☐ Agriculture, etc..
☐ Salon - Date de début et de fin	☐ O	☐ Date de début et de fin du salon	☐ 07/06/2020 / 08/06/2020

4.3 PRESTATIONS DE NOUVELLES PROPOSITIONS DE VEILLE POUR DETECTER LES ENTREPRISES A POTENTIEL DE RECRUTEMENT (1F5)

4.3.1 Descriptif du besoin

La présente prestation a pour objet la livraison d'un flux régulier d'informations de veille économique locale à destination des conseillers et des managers des agences de France Travail ainsi que de manière ponctuelle la mise à disposition d'une partie de ces données à l'externe. Ces informations, intégrées à un système d'informations propre à France Travail, doivent permettre d'identifier les projets de recrutement à venir parmi la population des TPE/PME présentes sur le territoire national à partir des signaux non encore exploités par France Travail

à savoir « Presse écrite et web », réseaux sociaux et salons, de façon à pouvoir accompagner les recruteurs concernés dans leurs démarches et favoriser l'aboutissement des embauches.

France Travail attend du Titulaire des flux d'informations de veille économique locale qualifiés et structurés ne nécessitant pas la mise en place d'intervention complémentaire de qualification de la part des équipes de France Travail. Seule l'intégration de ces flux de données sera prise en charge par France Travail.

Dans le cadre de cette prestation, il s'agit pour le Titulaire de proposer de nouvelles sources d'information permettant d'identifier de nouvelles entreprises porteuses de projets de recrutement à travers des propositions de nouvelles veilles par le candidat (hormis les sources décrites aux articles 4.1 et 4.2 du présent CCFT ainsi que la presse écrite et le web). La cible TPE / PME est à privilégier.

4.3.2 Les sources Veillées

Dans le cadre de cette prestation, il s'agit pour le Titulaire de proposer de nouvelles sources d'information permettant d'identifier de nouvelles entreprises porteuses de projets de recrutement à travers des propositions de nouvelles veilles par le candidat (hormis les sources décrites aux articles 4.1 et 4.2 du présent CCFT ainsi que la presse écrite et le web). La cible TPE / PME est à privilégier. Ces sources doivent fournir des signaux d'opportunité de recrutement suffisamment forts et fiables pour être exploitables par les conseillers de France Travail.

4.3.3 Livraison des informations

Les propositions n'étant pas connues de France travail, le titulaire doit au minimum livrer les informations suivantes pour chaque signal :

- un titre
- Un résumé de l'information pertinente
- La source
- La date de l'information
- Le lien vers l'information si elle est disponible en ligne
- Le nom de l'entreprise
- Le Siren et Siret de l'entreprise
- L'adresse précise de l'entreprise où se déroule l'évènement
- Le(s) métier(s) déclaré(s) dans la source si le signal est un recrutement

France Travail peut demander des informations complémentaires comme le type d'évènement ou encore la date de mise à jour afin de garantir son exploitation par ses collaborateurs. Elles sont abordées lors de la réunion de lancement. Le Titulaire livre les données selon 2 modes de livraison :

☐ Des fichiers CSV

Pour alimenter notre portail de veille ou CRM, ces informations sont livrées chaque jour, au format XML, Marc, texte tabulé ou texte avec étiquettes.

La structure des informations comprend une séquence de caractères qui permet d'isoler, au sein du fichier, les enregistrements puis à l'intérieur d'un enregistrement, les différents champs qui le compose.

☐ API

Pour alimenter les opportunités du CRM ou le portail, les mêmes informations sont transmises quotidiennement via API REST. Paramètres d'appel :

- Date de début de la période de recherche
- Date de fin de la période de recherche
- Paramètre de sécurité (ex. clé de cryptage)

La livraison des flux par le prestataire s'effectuera sur les jours ouvrés. Le service d'API (l'accès aux flux d'information) sera accessible 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Temps de réponse : 1 minute pour l'appel de l'API sur une journée.

Défaillance du service :

API indisponible : temps de résolution 48h

Incohérence de la structure des données ou de leur contenu en sortie de l'API : temps de résolution 3 jours ouvrés

La possibilité de reprise de stock à la demande pour donner suite à un problème de livraison :

Le Titulaire doit mettre à disposition une API qui restitue tous les évènements et établissements.

Cette API doit :

- proposer a minima 2 paramètres d'appel : une date de début de période et une date de fin de période de sélection des évènements / établissement.
- retourner tous les évènements / établissements dont la date de création ou de mise à jour est comprise entre les 2 dates renseignées lors de l'appel de l'API.
- structurer les données renvoyées au format XML
- pouvoir être sollicitée chaque nuit par des traitements France Travail automatisés.

Maintenance de l'outil de production des flux

Le Titulaire réalise sans surcoût financier la maintenance préventive, curative et évolutive de la solution.

Assistance et Hotline

Elle est disponible 5/7j du lundi au vendredi selon les tranches horaires 9h- 12h et 14h-17h.

Le délai maximum de coupure de service est de 24h. Le temps de réponse à une requête de la Direction des Services Aux Entreprises ne doit pas excéder 48h.

Le process de maintenance et les moyens alloués aux dispositifs d'assistance et de hot line seront décrits dans l'offre technique du Titulaire.

4.4. Autres Prestations

4.4.1 Le ROMAGE (U02)

Dans le cadre de l'annonce d'un recrutement, le Titulaire devra être en mesure d'identifier et de fournir le(s) métier(s) ou la famille de postes selon le référentiel ROME.

Le Titulaire descendra jusqu'au niveau 1 lettre et 4 chiffres du ROME. Exemple pour le métier de cariste : N1101. Pour information, ce référentiel peut être interrogé à l'adresse ci-dessous : <https://candidat.francetravail.fr/metierscope/>

Le romage par le Titulaire sera activé selon les besoins de France Travail et sera renouvelé chaque année. Le romage pourra s'appliquer aux différentes prestations de ce lot.

4.4.2 Ouverture des données à l'externe (U03 à U06)

France Travail souhaite éventuellement pouvoir mettre une partie des informations collectées par le Titulaire à disposition des demandeurs d'emploi et de ses partenaires du réseau pour l'emploi cité plus haut. Deux modalités d'ouverture sont envisagées : l'une pour une utilisation algorithmique à destination des demandeurs d'emploi

Et l'autre pour des partenaires de France Travail avec un partage de certains types d'évènement

Cette ouverture des données pourra s'appliquer aux différentes prestations.

❖ Utilisation algorithmique des données

Activation

La prestation pourra être commandée par France Travail à la survenance du besoin.

Données concernées

Toutes les données fournies pourront faire l'objet d'une utilisation algorithmique.

Modalité d'ouverture

Les informations qualifiées, fournies par le Titulaire seront exploitées dans le cadre d'un calcul algorithmique. Dans ce cas, les informations fournies par le Titulaire ne feront pas l'objet d'un affichage.

❖ Mise à disposition de ces informations de veille économique à des partenaires de France Travail

Activation

La prestation pourra être commandée par France Travail à la survenance du besoin.

Modalité d'ouverture

Selon les projets de mise à disposition d'informations du marché du travail, les informations fournies par le Titulaire pourront faire l'objet d'un affichage partiel via sur les applicatifs France Travail auprès de partenaires. Une liste des partenaires ainsi que les modalités précises d'accès seront fournies par France travail au Titulaire au moment de la survenance du besoin.

Données concernées

Tous les types d'évènement pourront faire l'objet d'un partage. Le Titulaire précisera dans le BP pour chacun type d'évènement ses conditions d'ouverture

Sécurisation des données

En collaboration avec le Titulaire, un examen du projet devra déterminer les modalités d'accès à l'information par l'utilisateur final. Il s'agira d'éviter le « pillage » des données fournies par le prestataire en instaurant par exemple des règles de gestion des requêtes par l'utilisateur final.

4.4.3 Qualification téléphonique des informations collectées (U01)

Cette qualification porte principalement sur les événements « recrutement » et a pour objectif de préciser le besoin métier déclaré(s) par l'entreprise dans le cas où il n'est pas présent dans la source. Elle permet à la fois de :

- Proposer une information et une recherche plus pertinentes
- Participer à la construction d'indicateurs statistiques prospectifs (algorithmes) Cette qualification téléphonique sera activée selon les besoins de France Travail et pourra s'appliquer aux unités d'œuvre de ce lot.

Le Titulaire doit qualifier le métier déclaré sur 80% minimum des événements recrutement. Si le Titulaire ne respecte pas son engagement, il fera l'objet de pénalités, stipulées à l'article 7 du contrat. Les autres champs (type de contrat (CDD / CDI / Alternance...), délai de recrutement, contact pour ce recrutement, dépôt/publication d'une offre ou pas) sont optionnels et fonction des informations recueillies lors de la recherche téléphonique de qualification du métier.

a) Gestion des cas particuliers

Certains cas seront exclus du calcul du pourcentage de qualification attendue, parce que non qualifiables comme les prévisions de recrutement trop en amont. D'autres cas pourront être étudiés avec le Titulaire lors de l'exécution du marché. L'utilisation de la mention « non déterminé » dans le champ Métier permettra de gérer ces cas particuliers et assurer un suivi du taux de réponse.

b) Contact des entreprises

Lors de la mise en place de la prestation, France Travail définira avec le Titulaire les modalités de contact des entreprises, en particulier un guide de conduite d'entretien et les éléments de langage concernant le questionnaire.

c) Livraison de l'information

Afin d'éviter les informations obsolètes, le Titulaire livrera à France Travail le lendemain de la détection de l'événement un premier descriptif du recrutement comme indiqué précédemment du présent CCFT. Par suite de la qualification téléphonique, le Titulaire aura ensuite 5 jours

ouvrés pour fournir les informations supplémentaires via une mise à jour de la fiche événement.

d) Conservation des données

France Travail archive les données issues de la veille pendant une durée de 48 mois à compter de l'échéance du marché.

4.4.4 Prestation de Réversibilité (1F7)

A la demande de France Travail, le Titulaire assure la transmission des données de l'outil de veille économique locale sur l'ensemble des trois prestations (veille des réseaux sociaux, des salons et des autres sources non encore exploitées par France Travail) dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de réversibilité. France Travail notifie sa décision au Titulaire, au moins deux (2) mois avant l'échéance du marché ou au moment de la mise en œuvre de sa résiliation, pour quelque motif que ce soit. Le Titulaire s'engage à activer le processus de réversibilité sous 10 (dix) jours ouvrés à compter de la date de réception du courriel. Le Titulaire procède au transfert des données auprès de France Travail ou du nouveau Titulaire de marché. Le Titulaire informe France Travail de toute modification et/ou difficulté susceptible d'être rencontrée et pouvant avoir une incidence sur la réversibilité. Le plan de réversibilité (calendrier et modalités) est élaboré par le Titulaire et validé par France Travail. A l'échéance normale ou anticipée du marché le Titulaire s'engage à la transmission des données fournies pour la veille recrutement et salon sur les réseaux sociaux et les autres sources proposées.

Le format des données est le suivant : Excel, Pdf, CSV et autres.

La mise en œuvre du plan de réversibilité n'entraîne aucun transfert de propriété, au bénéfice de France Travail ou du nouveau Titulaire de marché, du savoir-faire et/ou des éléments de toute nature appartenant au Titulaire. Le Titulaire n'est en aucun cas responsable du personnel de France Travail ou de celui du nouveau Titulaire de marché, ni de l'usage que ce dernier fera des éléments et conseils mis à disposition dans le cadre du plan de réversibilité.

5. MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU MARCHÉ

5.1. INTERLOCUTEURS DU TITULAIRE AUPRES DE FRANCE TRAVAIL

Le Titulaire désigne dans sa proposition technique un représentant qui est l'interlocuteur privilégié de France Travail pour l'ensemble des questions contractuelles ; celui-ci a autorité pour régler toute difficulté liée à l'exécution des prestations. Il représente le Titulaire dans toutes les réunions où celui-ci est convié dans le cadre de l'exécution du marché et du contrôle des prestations. Il est en lien avec l'acheteur qui assure le suivi de l'exécution contractuelle du marché à la Direction des achats de France Travail.

Le Titulaire met également à disposition de France Travail une équipe dédiée pour traiter des questions liées à la gestion opérationnelle des prestations.

Le Titulaire désigne également un représentant technique qui est l'interlocuteur privilégié de France Travail pour l'ensemble des questions techniques.

Par ailleurs le Titulaire désigne le chef de projet pour la réalisation de cette mission. Pour ce qui concerne le contrôle de la conformité technique des produits (ou des prestations), l'équipe dédiée du Titulaire est en lien avec l'acheteur en charge du marché à la Direction des achats de France Travail.

5.2. INTERLOCUTEURS DE FRANCE TRAVAIL AUPRES DU TITULAIRE

Les interlocuteurs du Titulaire au sein de France Travail sont :

- Les représentants dédiés de la direction des achats-marchés : l'acheteur au sein de la Direction des achats pour le suivi de l'exécution contractuelle du marché ; et, pour le contrôle de conformité technique,
- Un représentant de la Direction France Travail Pro et de la Direction communication sur le périmètre métier,
- Un représentant de la Direction de la communication et de la Direction des Services Informatiques sur le périmètre technique et fonctionnel

5.3. INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Une **réunion de lancement** du marché est organisée par l'Acheteur de la Direction des Achats Marchés, réunissant les représentants du Titulaire et les interlocuteurs de France Travail, cités à l'article 8.1 et 8.2 ci-dessus, a lieu au plus tard dans les trente jours ouvrés à compter de la notification du marché, afin d'assurer une continuité de service. Elle initie les travaux préalables de mise en place des flux d'information. Cette réunion a pour objectif de fixer le

calendrier de mise en place du dispositif, les modalités opérationnelles d'exécution des prestations et leur calendrier prévisionnel.

Le Titulaire doit livrer sous un quinze jours, après la notification du marché un premier échantillon des flux attendus sur une région donnée concernant les réseaux sociaux et salons et sur les autres sources non encore exploitées par France Travail sous trente jours et au format souhaité conformément à l'article 5 du présent CCFT.

Durant la phase de recettage allant de la notification du marché à la livraison complète des flux qui ne devra pas excéder un mois calendaire :

- Un groupe projet France Travail suit la mise en œuvre auprès du Titulaire. Ce groupe et le chef de projet du Titulaire se réunissent autant que de besoin pour assurer le bon déroulé de la mission.
- Un comité de pilotage se réunit autant que besoin après la mise en œuvre de la prestation sur demande du Titulaire ou de France Travail.

Une **réunion de bilan semestrielle** permet d'échanger sur l'exécution du marché et ses optimisations possibles, partager les points d'alerte sur les difficultés éventuellement rencontrées ;

Une **réunion de bilan annuel** permet d'échanger sur l'exécution du marché et ses optimisations possibles, partager les points d'alerte sur les difficultés éventuellement rencontrées ;

Dans le cadre de la réalisation des prestations attendues, des réunions peuvent être organisées ponctuellement soit à la demande de France Travail, soit à la demande du Titulaire.

Les invitations aux réunions sont envoyées par mail. Les comptes-rendus des réunions sont établis par le Titulaire, transmis à France Travail dans les 2 jours ouvrés qui suivent les réunions, et validés par lui.

5.4.ÉLEMENTS DE REPORTING

Le Titulaire fournit à France Travail, chaque semestre les éléments de reporting sur la prestation et notamment le nombre de flux de données transmis. Des éléments de reporting supplémentaires pourront être demandés en cours d'exécution du marché.

Ces données sont transmises par mail à l'interlocuteur désigné de France Travail dans les 15 jours calendaires au plus tard du mois qui suit la période de référence.

De même, avant le 31 janvier de l'année suivante, le Titulaire transmet à France Travail une consolidation annuelle des mêmes éléments.

Par ailleurs, le Titulaire transmet ponctuellement, à la demande de France Travail, une consolidation annuelle des mêmes éléments.

5.5 Attentes particulières vis-à-vis du Titulaire

5.5.1 Devoir de conseil

Le Titulaire, du fait de son expertise, est tenu de conseiller France Travail sur les modalités d'exécution des prestations. Ce devoir de conseil s'exerce au fil de l'exécution des prestations : il peut porter sur l'organisation mise en œuvre, les modalités d'approvisionnement, plus spécifiquement sur tout point lié à l'objet du marché qui pourrait faire l'objet de propositions d'optimisation, et, de ce fait, à la réduction des coûts.

5.5.2 Plan de progrès

De même, le Titulaire s'engage à présenter à France Travail, annuellement, un plan de progrès dont l'objectif est l'optimisation des prestations.

5.5.3 Devoir d'information

Le Titulaire s'engage à informer ses interlocuteurs nationaux à la direction générale de France Travail de toute modification de la réglementation, de la norme en vigueur, de son processus de production, en cas d'évolution d'un de ces paramètres en cours de marché.

5.5.4 Clause carbone et respect de la loi « climat et résilience »

L'exécution des prestations attendues doit s'insérer dans une démarche de protection ou de mise en valeur de l'environnement.

A cet effet, le Titulaire s'engage pour l'exécution des prestations attendues à :

- Réduire le nombre d'impressions papier en généralisant le format électronique et en n'imprimant les documents que sur demande expresse de France Travail.
En cas d'impression papier, le Titulaire utilise du papier recyclé et non blanchi écolabellisé de type « Blue Angel » ou équivalent, en format recto-verso, avec une mise en page réduisant les impressions (2 documents par page, etc.) et une conception de document visant à limiter au maximum la consommation d'encre.
- Réduire et recycler les déchets notamment par le recours aux structures issues de l'économie circulaire spécialisées dans le ramassage, la valorisation et le recyclage des déchets).
- Réduire les déplacements professionnels en privilégiant le travail à distance.

A l'issue de chaque année d'exécution de marché, le Titulaire présente à France Travail un bilan quantitatif et qualitatif des mesures ainsi mises en place.

5.5.5 Mise en place de la prestation

Le planning de réalisation des prestations est le suivant :

- Dans le délai de quinze jours calendaires à compter de la notification du marché, la direction de France Travail Pro transmet à l'équipe dédiée toutes les informations nécessaires pour le démarrage des prestations ; elle précise en particulier les modalités de test pour les nouvelles sources et les livraisons prioritaires ;
- Le Titulaire s'engage à ce que l'ensemble des services proposés par la solution sur les RS et salons soient opérationnels un mois après la date de notification du marché et deux mois sur la solution par aux nouvelles sources non encore exploitées par France Travail.

6. OPERATIONS DE CONTROLE DE L'EXÉCUTION ET DE LA QUALITE DES PRESTATIONS

6.1.CONTROLES A LA CHARGE DU TITULAIRE

Le Titulaire veille à ce que les normes de qualité mises en œuvre pour l'exécution des prestations attendues soient appliquées sans défaut jusqu'au terme de la prestation dont il est responsable.

Il effectue tous les contrôles de cohérence nécessaires à la bonne réalisation des prestations attendues notamment les informations livrées quotidiennement. Il soumet à France Travail le détail des moyens mis en œuvre et lui fait connaître la procédure qualité activée.

En cas d'incident, le Titulaire fournit à France Travail les procédures ou actions correctives mises en œuvre.

6.2.CONTROLES REALISES PAR FRANCE TRAVAIL

Afin de contrôler le respect des engagements contractuels, France Travail se réserve le droit de demander, en cours d'exécution du marché, toutes les informations qu'il jugerait utiles au suivi de l'exécution des prestations.

France Travail se réserve également la possibilité d'effectuer des contrôles de la qualité d'exécution des prestations, sur les lieux d'exécution du marché.